Commune de BARBAZAN

(Haute-Garonne)



Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal Du Jeudi 11 Juillet 2013 à 18h30 à la Mairie de Barbazan

STATION THERMALE CLASSEE

Présents: Mmes STRADERE Michèle, BOLEA Maryse,

Mrs GALY Henri, BRUNA Roger, BOURELY Marcel, DELORT Thierry, SIBRA Gérard, MAURETTE Bernard.

Absentes excusées : Mme LOMBARD Françoise, NOE Liliane.

Monsieur GALY, ouvre la séance en remerciant les présents et en leur demandant d'accepter la présence de Madame Louisette SABOULARD, secrétaire, pour faire le compte rendu de séance et l'intégrer au site Internet de la commune.

1) Inondation exceptionnelle du 18 Juin 2013

Monsieur Roger BRUNA, chargé de la sécurité dans la commune fait le point de la crue exceptionnelle et donne les détails des dispositifs mis en place :

- Cette crue de la Garonne 2013 est du niveau de la crue « dite Centennale du 3 Juillet 1897 ».
- Une cellule de crise a été mise en place le Mardi 18 Juin 2013 en fin de matinée jusqu'au Mercredi 19 Juin 2013 à 8h (permanence continue en mairie et suivie de la montée des eaux).
 - Une main courante a été mise en place du Mardi 18 Juin à 11h au Jeudi 20 Juin à 18h.
- Toutes les maisons de « la zone inondable » de la commune ont été évacuées de leurs habitants dans la journée du 18 Juin 2013. Une maison ayant un étage a été évacuée dans les jours suivants la crue.
- Une liaison permanente avec la cellule de crise de la préfecture de la Haute-Garonne à Toulouse a été établie dès le 18 Juin 2013 (Contact téléphonique et e-mail réservé aux communes sinistrées) ;
- Une demande de reconnaissance de la commune de Barbazan en « catastrophe naturelle » a été formulée dès le 20 Juin 2013. Un arrêté de l'Etat approuvant cette reconnaissance a été publiée le 28 Juin 2013 et fourni à tous les sinistrés, et affiché.

Monsieur le Maire fait part d'un certain nombre d'informations :

- La crue de la Garonne est la convergence de plusieurs phénomènes naturels : fortes chutes de neige cet hiver et printemps sur Les Pyrénées Centrales, orages et fortes pluies au moment de la fonte des neiges.
- Vu l'ampleur du sinistre dans le Sud de la Haute-Garonne en amont de Barbazan, la crue a été très forte.
 - Il faut noter une bonne écoute des sinistrés pendant cet événement exceptionnel.
 - Une aide conséquente des « bonnes volontés », groupements et associations.
 - Des actes de réquisitions ont été pris pour reloger provisoirement les sinistrés.

- Les Maires des communes sinistrées de la Haute-Garonne ont pu rencontrer les collectivités de Conseil Général, Région Midi-Pyrénées, l'Etat (Le Préfet de la Haute-Garonne et Monsieur le Sous-préfet de Saint-Gaudens) à plusieurs reprises.
- L'association des Maires de France « AMF 31 » a coordonné de nombreuses actions et notamment ouvert un compte bancaire pour les communes sinistrées.
- Le 7 Juillet 2013, les Maires des communes sinistrées ont pu rencontrer Monsieur François HOLLANDE, Président de la République, en visite dans les secteurs sinistrés. Le Maire de Barbazan a formulé auprès du Président de la République la révision des règles d'urbanisme dans les zones inondables. Une étude sera faite.

Le Maire, en première conclusion de cet état des lieux formule sa profonde émotion pour l'état de choc dans lequel se trouve chaque sinistré. Il remercie toutes les bonnes volontés de leur participation.

Monsieur Roger BRUNA propose qu'une réunion des élus du Conseil Municipal soit organisée au début de l'automne 2013 pour mieux prendre en charge ce type de crue et planifier une meilleure organisation. Il devra être tenu compte des critiques recueillies.

Des rencontres seront aussi organisées avec les sinistrés.

2) Convention ATESAT

Renouvellement de l'aide des services de l'Etat. Cette convention se renouvelle tous les ans (cotisation 120 €). Cette convention est valable du 01/01/2013 au 01/01/2014. Monsieur GALY donne lecture du courrier et fait un résumé de la convention. Délibération prise Vote à l'unanimité.

3) Gestion Personnel

a) Service gestion et conseil statutaire

Une loi a été votée le 12 mars 2012 afin de titulariser les agents contractuels depuis plus de 8 ans.

La Commune n'a pas d'agent concerné.

Délibération prise. Vote à l'unanimité.

b) CAE (Contrat d'Aide à l'emploi) : Monsieur CERMENO Fabien est employé communal depuis le 16/08/2012.

Son contrat arrive à échéance le 14/08/2013. Son contrat de travail n'est pas renouvelé et se termine la 14/08/2013.

c) DM : Les logiciels ont été changés pour un montant de 1300 € Faire une Décision Modificative pour 183 € du compte 022 (dépenses imprévues) vers le compte 205 (achat logiciel). Délibération prise. Vote à l'unanimité.

4) Questions diverses:

• CLAE (Centre de Loisirs Associés à l'Ecole) de Barbazan : La facture du chauffage a été très élevée vu le froid de cet hiver. Les frais de cette facture seront mutualisées aux communes du RPI.

- Composition du Conseil de Communauté après les élections de 2014 : une réunion du Conseil Municipal avant le 31 Août 2013 sera organisée.
- Commission des Thermes : Pré-Projet à l'étude pour une usine d'embouteillage de l'eau des Thermes de Barbazan.
- Achat débrousailleuse 900 €. Faire une demande de subvention. Délibération. Vote a l'unanimité.
- La tronçonneuse et l'élagueuse sont usées. A revoir si pas réparables.
- Appartement de la Poste : L'électricité doit être refaite. L'entreprise MOURAS doit faire les travaux conformes aux normes pour un montant de 2 786 €. Vote à l'unanimité. Prévu au Budget Prévisionnel 2013.
- Pose de 5 lampes d'éclairage public. Délibération prise antérieurement à reformuler Fait.
- Travaux à l'école de Barbazan : La maîtresse demande des stores.
 Réfection des Tables et petits travaux dans la salle de classe. Revoir les fuites de l'école. A voir prochain Budget Primitif 2014.
- Feu d'artifice 20 Juillet 2013 : IDEAL 31 prend en charge les frais de sécurité et des chapiteaux. Avertir les pompiers. Le feu d'artifice sera tiré par STORM ARTIFICE et est toujours financé pour 4 500€ par le Casino de Barbazan.
- Monsieur GALY donne lecture du Plan Vigipirate.
- Site internet de la commune n'évolue pas beaucoup : remarque d'un Conseiller Municipal. Il est précisé que son évolution est fonction des informations du Conseil Municipal, des arrêtés du Maire et publication des délibérations. A juger sur une plus longue période.
- Le cinéma de plein air organisé par l'office de Tourisme, et financé par Idéal 31, est annulé.